



UN LIBRARY

APR 9 1979

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



COLLECTION

Distr.
GENERALE
S/13226
5 avril 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Après consultation avec les membres du Conseil, le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante, au nom des membres du Conseil, à la 2140^{ème} séance du Conseil de sécurité, le 5 avril 1979, à propos de l'examen par le Conseil du point intitulé "Question de l'Afrique du Sud".

"Le Conseil de sécurité se déclare profondément préoccupé par la possibilité que le Gouvernement sud-africain procède à l'exécution de M. Solomon Mahlangu en dépit des appels à la clémence que lui ont adressés divers pays, un certain nombre de dirigeants de par le monde, et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, il rappelle l'appel à la clémence que la famille de M. Mahlangu a présenté aux autorités sud-africaines par l'intermédiaire de son avocat. Le Conseil de sécurité rappelle également les efforts déployés par l'Assemblée générale pour sauver la vie de M. Salomon Mahlangu et d'autres dirigeants sud-africains de la population africaine qui sont condamnés à mort.

Les membres du Conseil de sécurité souscrivent par le présent document à l'appel qui a été lancé par leur Président. Ils demandent solennellement au Gouvernement sud-africain d'épargner la vie de M. Mahlangu et des autres personnes menacées du même sort en Afrique du Sud."
